

*Date de dépôt : 6 janvier 2015*

## **Rapport**

### **de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour améliorer la vie du quartier des Pâquis**

#### **Rapport de M. François Baertschi**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie les 2 juin, 16 juin, 1<sup>er</sup> septembre et 8 septembre 2014, sous la houlette d'un duo de choc qui a permis l'alternance des débats : le président Pascal Spuhler et le vice-président Jean Romain. Nous avons bénéficié de l'accompagnement bienvenu de la collaboratrice scientifique Mina-Claire Prigioni et du procès-verbaliste Christophe Vuilleumier.

Il est question une fois de plus des Pâquis, un quartier sympathique et vivant mais qui laisse apparaître des problématiques parfois difficiles pour les habitants.

Les députés de la commission ont examiné une pétition spontanée, qui est aux antipodes de la bureaucratie. C'est le vécu des habitants qui est en jeu, autant pour des problèmes de drogue que de rues obstruées. Elle soulève une nouvelle fois le débat.

Le président, également habitant du quartier, rappelle que la commission avait déjà traité une pétition (P 1827) portant sur les deals aux Pâquis, et il évoque par ailleurs une motion (M 2078), que lui-même avait déposée, sur le même sujet, laquelle a été acceptée à l'unanimité moins une abstention. Il observe que suite à cette motion, l'opération School mêlant la police cantonale et la police municipale s'est déroulée. Une présence policière a été effective devant les écoles aux heures les plus pertinentes pendant quelque temps. Il ajoute que cette présence s'est amenuisée au fur et à mesure. Il

pense en l'occurrence que cette nouvelle pétition est nécessaire puisque le nombre de dealers ne fait que croître.

### **Audition de M. Rouge, initiateur de la pétition**

Le souci principal de M. Alain Rouge, habitant des Pâquis et membre de l'association « Fenêtres sur Cour », est la présence de dealers à proximité des écoles voire dans les préaux. Il précise qu'il est allé chercher sa fille, âgée de 8 ans, à l'école de la rue de Zurich il y a peu de temps et qu'il a été confronté à un dealer avec lequel il s'est confronté.

Un commissaire (MCG) relève qu'il lui a été indiqué que des rondes sont organisées lorsque l'école est ouverte, mais elles seraient interrompues lorsque le parascolaire débute.

M. Rouge acquiesce. Il pense qu'il serait bon que des rondes se déroulent jusqu'au moment où les enfants quittent les écoles. Il rappelle, cela étant, qu'il est interdit de vendre de la drogue dans la rue.

Une commissaire (S) remarque que la pétition fait également état de véhicules qui obstruent les trottoirs.

M. Rouge répond que les voitures se parquent sans problème sur les trottoirs lorsque la Coop et la Migros sont fermées. Il remarque que les trottoirs sont destinés aux piétons.

Il explique que l'une de ses connaissances, M. Richard Noli (auditionné par la commission), qui est une personne aveugle, a ainsi dû emprunter la chaussée où circulent les véhicules, sur toute la longueur d'une rue, faute de place sur les trottoirs. Il remarque que son association a en l'occurrence proposé de boucher ces trottoirs avec des bacs à fleurs. Toutefois, l'élément principal de la pétition relève de la problématique de la drogue et des dealers.

Un commissaire (MCG) demande si la prostitution se déroule également de manière publique en journée à la vue des enfants.

M. Rouge répond que la prostitution se déroule dans les rues adjacentes de la rue des Pâquis. Il ajoute que l'on ne voit pas véritablement de prostitution à proximité des écoles. Il précise que la prostitution ne remonte pas jusqu'à l'école de la rue de Berne.

Le commissaire (MCG) demande si les stationnements de voitures sont en lien avec les dealers.

M. Rouge l'ignore. Mais il observe que de grosses voitures ayant des plaques russes stationnent parfois à proximité des lieux à la mode.

Un commissaire (PLR) demande ce qu'il en est de l'association « Fenêtres sur Cour ».

M. Rouge répond habiter sur une cour, et il mentionne que plusieurs habitants ont décidé d'essayer d'améliorer cette cour. Il ajoute que des bacs à fleurs ont déjà été installés. Il observe que la question a été posée à la gérance immobilière pour peindre les volets qui sont dans un état déplorable ; mais ce sans succès, malheureusement. Il mentionne encore que l'idée serait d'installer des jeux pour les enfants.

Le président déclare comprendre les questions soulevées par cette pétition en tant qu'habitant de ce quartier. Il observe toutefois que le problème des voitures est différent de celui des dealers. Il demande ensuite si la situation s'est améliorée ou si elle a empiré au cours de ces dernières années.

M. Rouge répond que les dealers allaient jusqu'à la Migros au cours de ces derniers mois. Mais il mentionne avoir l'impression que les dealers sont moins présents ces dernières semaines.

Plusieurs auditions sont réclamées par les commissaires, afin d'approfondir et développer les questions posées par cette pétition.

### **Audition de MM. Herbert Binggeli, directeur de l'établissement scolaire Zurich/De-Chateaubriand, et de M. Joel Fuchs, directeur de l'établissement scolaire Pâquis-Centre**

M. Binggeli estime que la pétition est très claire et il parlera donc surtout de l'ambiance qui règne autour de l'école de la rue de Zurich. Il observe que les dealers n'ont rien à faire autour des écoles. Il signale pourtant que la police fait son travail, ce qui permet de limiter les trafics trop intenses lors des horaires scolaires. Il ajoute qu'aucune plainte n'est parvenue de la part des parents au cours de ces derniers mois. Il évoque ensuite les voitures et rappelle que la Ville est en train d'installer des zones piétonnes dans le quartier. Il ne pense pas que les écoliers courent de gros dangers à cet égard. Il mentionne que la situation était plus inquiétante il y a trois ans avant que la police ne mette en place le plan « School ».

M. Fuchs déclare, quant à lui, que les situations diffèrent entre les deux écoles. Il rappelle l'épisode de juin 2012 qui avait vu une recrudescence de dealers, et observe que la police et les agents municipaux sont intervenus pour enrayer ce phénomène. Il ajoute ne plus observer des trafics de ce type dans la proximité de son établissement. Il estime par ailleurs que la fermeture des rues a permis de calmer la situation tant en termes de circulation que de trafic de drogue puisque de nombreux clients venaient se ravitailler en voiture. Il observe que le problème principal, à présent, relève de l'état du

préau et de la saleté, puisque des fêtards viennent généralement finir leur soirée dans cet espace. Il ajoute que le préau doit être nettoyé très sérieusement tous les matins.

Le président rappelle alors le courrier envoyé par l'école de Zurich en novembre dernier. Il ajoute que ce courrier évoquait un élève qui avait de la drogue dans ses poches et il demande si ce genre de cas est fréquent.

M. Binggeli répond que cet épisode s'est déroulé en début d'année dernière (2013), et il mentionne que ce genre d'événements est épisodique. Il signale, cela étant, que cet élève avait trouvé le sachet de drogue, qu'il cachait dans ses poches, à Châteaubriand et non dans le préau de l'école.

Une commissaire (S) signale qu'il semblerait que des hommes très alcoolisés se trouvent parfois dans le préau adjacent à la bibliothèque, fait qui a été rapporté dans la *Tribune de Genève*. Elle se demande si cette situation perdure.

M. Binggeli répond avoir appris cette situation et ne l'avoir jamais observée. Il remarque qu'il s'agirait de Roumains, mais non de Roms, qui, parfois, se battent avec les dealers. Il ne croit pas que les élèves aient été mis en danger. Il rappelle alors que la police est en train de régler ce problème.

Un commissaire (PLR) remercie les deux personnes auditionnées pour leurs remarques rassurantes. Il évoque ensuite le projet de grillager les préaux et demande ce que les personnes auditionnées en pensent. Il demande également qui nettoie le préau tous les matins.

M. Fuchs répond qu'un groupe d'étude a travaillé pendant une année sur la problématique du préau, dans le but de diminuer les problèmes de nuisance. Il ajoute que la fermeture du préau a été évoquée et il remarque, au fur et à mesure des réflexions menées notamment par une grande partie des associations du quartier, qu'il a été conclu que la fermeture du préau se révélerait un échec, faute d'autre solution. Il ajoute que c'est toutefois une solution qui demeure.

Il mentionne alors que le groupe d'étude a proposé dans un premier temps de repérer les zones d'ombre dans le préau afin que la lumière y soit améliorée.

Il ajoute qu'un réaménagement du préau a également été entrepris. Il signale encore que ce préau est en fin de compte considéré comme la place du village par de nombreux jeunes et il déclare que la réflexion porte à présent sur la manière de se réapproprier cet espace. Il répète que fermer ce préau serait esthétiquement une catastrophe, notamment pour les élèves.

Le commissaire (PLR) ajoute qu'une place de village est un espace dévolu à tout le monde alors qu'un préau d'école est réservé aux élèves.

M. Fuchs répond que l'idée de fermeture n'a pas été refusée et il répète que la réflexion vise à tenter d'autres solutions avant de parvenir à cette solution définitive. Il signale ensuite que c'est une entreprise privée qui intervient tous les matins, à 6h, et qui est payée par le Service des écoles de la Ville de Genève.

Il précise que cette entreprise utilise des produits spécifiques pour lutter contre l'urine.

M. Binggeli observe que le préau de Chateaubriand a été fermé par des grillages au vu du grand nombre d'incivilités qui s'y déroulaient. Il ajoute toutefois que les espaces publics ne sont pas nombreux dans ce quartier et il observe que ces préaux représentent en effet des espaces utilisés par la population.

M. Fuchs déclare encore que c'est la voirie qui intervient le mercredi, le problème étant que les élèves sont là à 8h alors que la voirie passe entre 11h et 14h. Il ajoute avoir signalé ce problème au Service des écoles.

Le président demande si l'ancien préau à la rue du Môle est également nettoyé par cette entreprise. M. Binggeli acquiesce. Le président observe y voir toutefois de nombreuses canettes de bière.

M. Binggeli déclare que ce préau devrait être normalement nettoyé. Le président se demande alors si ses observations ne se sont pas déroulées le week-end.

Un commissaire (S) demande pour quelle raison la voirie passe si tard le mercredi.

M. Fuchs pense que la voirie n'a pas encore pris l'habitude des nouveaux horaires scolaires du mercredi qui ont été changés il y a une semaine. Il observe que la voirie doit normalement passer lorsque les élèves ne sont pas présents.

Une commissaire (S) rappelle que des œuvres d'art avaient été commandées par le fonds d'art public pour ces espaces, et elle observe que ces œuvres ne sont plus là. Elle demande si cela a un rapport avec la situation.

M. Fuchs répond par la négative et déclare que c'est le poids de la statue qui avait été installée dans le préau de son école qui était trop important pour la dalle, laquelle s'était fissurée, entraînant des infiltrations d'eau et générant un début d'incendie. Il ajoute que ces œuvres ont donc été enlevées.

M. Binggeli rappelle que la Ville de Genève ne place plus d'œuvre d'art dans les préaux d'école qui sont destinés aux élèves.

M. Fuchs ajoute que les normes ont évolué et qu'un sol mou pour amortir les chutes des enfants qui grimpent sur ces statues est maintenant une nécessité. Il mentionne en l'occurrence que cet aménagement n'existait pas.

Un commissaire (S) déclare que ce sont des espaces publics qui doivent être nettoyés comme tous les autres espaces, qu'il y ait des enfants ou pas.

M. Fuchs répond avoir demandé à plusieurs reprises que le nécessaire soit fait. Il ajoute qu'il insistera à nouveau jusqu'à ce que ce nettoyage se réalise dans les temps, soit le mercredi avant l'arrivée des élèves, mais il remarque qu'il ne peut pas donner directement des ordres aux employés de la voirie. Il rappelle que ces nettoyages ne se faisaient pas le week-end au préalable, mais qu'il s'est battu pour que ce soit le cas.

Le commissaire (S) rappelle qu'il est plus facile de salir un lieu souillé qu'un lieu propre. Il déclare que la situation était similaire dans son quartier et il explique avoir insisté pour que les bancs soient propres, ce qui a permis d'améliorer quelque peu les choses.

Le président observe ensuite que les dealers sont toujours à la rue du Temple.

M. Binggeli remarque qu'ils sont en moins grand nombre depuis deux ans grâce aux actions de la police, mais il mentionne qu'ils sont toujours là.

Le président observe qu'il est regrettable que les élèves puissent voir ce commerce depuis les fenêtres de l'école.

Après le départ des auditionnés, les députés débattent de la façon d'agir pour trouver une solution à ce problème de nettoyage du préau. Un commissaire (PLR) estime qu'il faut activer la hiérarchie du DIP ; une députée (S) considère qu'il faut passer par la voie hiérarchique, en précisant que la voirie dépend de la Ville et non du canton.

Quelle est la responsabilité du directeur ? Selon un commissaire (S), il n'est pas possible de faire des miracles et ils font ce qu'ils peuvent. Le président rappelle que l'école de M. Fuchs a vu deux rues adjacentes être fermées et il pense que la situation s'est donc améliorée. Mais il remarque que les dealers sont fidèles au poste autour de l'école de M. Binggeli. Il ajoute que ces dealers se cachent lorsque les voitures de police font leur patrouille. Il signale observer ces dealers tous les jours à longueur d'année. Il pense que c'est au directeur de prendre les mesures auprès de sa hiérarchie pour régler la situation.

Un commissaire (PLR) se demande pour quelle raison les parents ne se manifestent pas. Il observe toutefois avoir entendu que la situation s'était améliorée.

Un commissaire (S) se demande comment il est possible d'apprendre à des enfants le respect des espaces publics alors qu'ils ont sous les yeux un spectacle de ce type. Il pense que la propreté est un devoir des entités publiques, et que c'est un aspect auquel les gens sont très attachés.

Il rappelle encore que la voirie commence à travailler à 5h du matin dans de nombreux pays. Il ne croit pas que seule la police doive intervenir pour régler ce genre de situation. Il rappelle en outre que la Ville de Genève a opté comme politique de nettoyer systématiquement les graffitis sur les bâtiments publics et il remarque que cette politique fonctionne.

Un commissaire (UDC) demande si les élèves qui se rendent dans ces écoles ont droit à un enseignement sur ce qu'ils voient autour de leur établissement.

Un commissaire (PLR) déclare que l'école est le lieu de l'instruction avant d'être un lieu d'éducation.

Une commissaire (EAG) rappelle la complexité des administrations et remarque que la situation s'est améliorée. Elle observe que les directeurs se sont investis pour obtenir des résultats et pense qu'il conviendrait de soutenir ces personnes.

### **Audition de l'Association Survap et de M. Richard Noli, membre de Survap et habitant du quartier des Pâquis**

Le président accueille M. Richard Noli, habitant du quartier, M<sup>m</sup>c Mireille Widmer et M<sup>m</sup>c Brigitte Studer, membres de Survap.

M<sup>m</sup>c Widmer prend la parole et rappelle que Survap traite de questions de logements, de vie de quartier et d'aménagements publics. Elle ajoute que cette association appartient au collectif « Bien vivre aux Pâquis ».

Elle explique alors que la pétition soulève la question du parking sauvage et celle des dealers. Elle mentionne que le parking sauvage est observé tant en journée que la nuit, et elle remarque que la loi n'est finalement pas respectée. Elle rappelle en effet que le parking sur les trottoirs est interdit si le passage laissé aux piétons ne fait pas plus de 1,5 mètre, mais elle observe que les agents municipaux interviennent rapidement. Elle ajoute que la problématique est toutefois plus complexe puisqu'en relation avec les établissements publics et les dépanneurs. Elle ajoute que les trottoirs sont en outre envahis par des terrasses et des camions de livraison. Elle remarque que

Survap dénonce ces situations depuis des années auprès de la police, de l'îlotier de quartier et des instances publiques. Elle mentionne en l'occurrence que son association estime qu'il convient d'appliquer la loi et de réfléchir à des alternatives pour les résidants. Elle rappelle que les parkings existants proposent des prix élevés. Elle pense par ailleurs qu'il faudrait revoir le nombre de places de livraison, de dépanneurs et d'établissements publics.

M<sup>me</sup> Studer déclare que les habitants observent depuis chez eux tant les voitures parquées illégalement que les dealers de drogue. Elle mentionne que cette situation est difficile pour les habitants, dont certains nourrissent des craintes par rapport à ce supermarché. Elle remarque que cette situation est intolérable, ce d'autant plus que les écoles sont confrontées à ce problème. Elle signale par ailleurs que la présence de deal dans les rues est la partie visible d'un iceberg, et elle observe que ce problème dépasse de loin des aspects de proximité. Elle ne croit pas qu'il soit possible d'évoquer les dealers sans parler des consommateurs. Elle rappelle à cet égard que la Suisse a développé quatre piliers (prévention, travail de réduction des risques, soins et répression) à l'égard de la drogue, et elle pense qu'il conviendrait d'élaborer une solution similaire pour le marché de la drogue.

Elle ne pense pas, toutefois, que cela soit très simple. Elle signale alors que Survap estime qu'il est important de parler de ce problème, cela afin d'éviter que les gens se sentent seuls face à ce problème. Elle rappelle que les deuxièmes Assises, organisées en novembre 2014, comportaient un atelier sur cette problématique, et elle remarque que 40 personnes ont participé à cette réflexion en amenant des idées fort différentes. Elle observe en l'occurrence que certains estiment que l'intervention de la police est nécessaire mais elle précise que cette dernière n'est une solution que sur le court terme. Elle ajoute que la vidéosurveillance n'est pas une solution puisqu'elle ne fait que déplacer plus loin le problème. Elle déclare encore qu'il conviendrait de tisser des liens avec ces dealers. Elle signale à cet égard que des dealers ont participé aux travaux menés lors de ces Assises afin d'expliquer leur situation. Elle mentionne que ces personnes comprennent que leur activité constitue un problème devant les écoles et elle observe qu'elles n'osent pas raconter à leur famille ce qu'elles font. Elle déclare encore que certains participants estiment que discuter avec les dealers est important alors que d'autres pensent que cela représente déjà une acceptation intolérable de la réalité.

Elle déclare ensuite que l'aménagement des espaces publics est un pan important pour résoudre ce genre de problèmes. Elle signale également qu'un travail de réseau organisé entre l'école, l'îlotier et les associations de parents

d'élèves peut entraîner des pistes de réflexion intéressantes. Elle mentionne qu'il serait sans doute nécessaire de développer un projet pilote, tel que différentes villes suisses l'ont fait. Elle ajoute qu'un cahier de proposition a été élaboré avec « Bien vivre aux Pâquis », cahier qui a été envoyé à la Ville de Genève et au canton.

M. Noli constate que dans bien des endroits aménagés pour le confort des habitants, nombre de personnes en sont exclues puisque ne pouvant pas y accéder. Il ajoute qu'il est par ailleurs difficile d'accepter le fait que des personnes handicapées ne puissent pas se déplacer librement dans le quartier. Et il se déclare étonné que cette situation perdure depuis des années.

Un commissaire (PLR) remarque qu'une partie de ces commentaires s'adresse à la Ville de Genève car ils relèvent de son champ de compétences. Il observe que Mme Studer est conseillère municipale et il se demande ce que fait la Ville par rapport à ces doléances.

M<sup>me</sup> Widmer déclare que la Ville a engagé un processus de participation avec un contrat de quartier, et elle précise faire partie de cette démarche. Elle remarque alors ne pas savoir exactement quelles sont les prérogatives de la Ville et du canton.

M. Noli déclare que la Ville de Genève a entamé depuis des années des démarches pour prendre des mesures afin d'améliorer la situation. Il signale par ailleurs que les personnes âgées autant que les enfants ont besoin de 40 mètres de vision de part et d'autre pour traverser une rue en sécurité, et il remarque qu'aucune proposition n'est venue des services de l'Etat à cet égard malgré ses multiples remarques.

M<sup>me</sup> Studer ajoute que Survap pensait, et ce dès 2010, qu'il serait utile d'avoir une commission tripartite entre la Ville, le canton et les habitants. Elle mentionne que c'est déjà le cas par rapport aux écoles.

Le commissaire (PLR) déclare ne pas avoir dit que tout relevait de la compétence de la Ville de Genève, mais il répète qu'elle est concernée par une partie des problèmes. Il retient que la Ville n'a rien fait jusqu'à présent. Il se demande dès lors ce qui est prévu au travers du contrat de quartier.

M<sup>me</sup> Studer répond que le contrat de quartier est clairement établi avec la Ville de Genève. Elle ajoute que ce contrat est l'aboutissement d'un certain nombre de démarches et qu'il vise à mettre en place une vision d'ensemble.

Un commissaire (S) s'interroge si des demandes spécifiques ont été exprimées auprès du canton. Il observe ensuite que deux directeurs d'école ont été auditionnés et il mentionne que ces deux personnes ont parlé d'une certaine amélioration. Est-ce le cas des associations ? Il se demande ensuite si les associations de parents d'élèves montent au front.

M. Noli déclare avoir participé au conseil d'établissement, et il remarque qu'un système a été mis en place avec les agents municipaux et l'îlotier pour aller au-devant des dealers, afin de ventiler cette population au moment des sorties d'école.

M<sup>me</sup> Widmer indique que l'association « Bien vivre aux Pâquis » a élaboré un cahier de propositions (voir en annexe du présent rapport).

Elle déclare que le cahier de propositions a nécessité de nombreuses heures de travail et elle espère que des éléments de réponse pourront en ressortir. Elle mentionne ensuite que les dealers ne sont pas dangereux et qu'ils préfèrent éviter les violences. Elle signale par ailleurs que les habitants constatent que les dealers sont devenus plus insistants qu'au préalable.

M<sup>me</sup> Studer mentionne qu'une amélioration a pu être constatée grâce à la présence plus grande de la police. Elle précise que le nombre de vols a également diminué. Elle pense, cela étant, que c'est un travail de réseau qu'il conviendrait de développer. Elle rappelle encore que l'association de parents d'élèves participe au collectif « Bien vivre aux Pâquis ».

Elle mentionne ensuite que le sentiment d'insécurité provient surtout du grand nombre d'établissements publics et des dépanneurs.

Un commissaire (UDC) demande si c'est la demande qui crée ces dépanneurs ou si ce sont ces derniers qui entraînent la demande. Il ajoute que ces commerces génèrent la présence dans la rue de nombreuses personnes.

M<sup>me</sup> Widmer remarque que le nombre de dépanneurs, soit 35 aux Pâquis, est étonnant.

Un commissaire (PLR) se demande s'il ne faut pas mettre en relation ces commerces avec la volonté de développer la vie nocturne.

M. Noli rappelle que le nombre d'établissements publics sur la rue de l'École-de-Médecine a explosé et il pense que la problématique est similaire à celle des Pâquis. Il estime qu'il convient de réguler la situation.

**Audition du lieutenant Luc Broch de la police de proximité –  
département de la sécurité et de l'économie – et du sergent Yannick  
Métral, remplaçant chef du poste de police municipale des Pâquis –  
département de l'environnement urbain et de la sécurité**

Le président accueille M. Yannick Métral, M. Richard Boldrini, officier de l'état-major, et M. Luc Broch.

M. Métral déclare qu'un certain nombre d'opérations sont menées dans le quartier des Pâquis par la gendarmerie et les agents municipaux, notamment au travers du contrat de sécurité local. Il rappelle que l'opération « alpha » est

largement présente aux Pâquis, tout comme l'opération « School ». Il mentionne que cette dernière est pérenne dans ce quartier, notamment avec la présence de la brigade de sécurité publique et la police municipale. Il rappelle qu'une action est réalisée tous les matins par un officier de police qui ramène toutes les forces de police disponibles, cela afin de faire partir les fêtards. Il observe par ailleurs que le Service du commerce a pris seize mesures de fermeture contre les dépanneurs de ce quartier.

M. Boldrini déclare ensuite que les agents municipaux ont des relations privilégiées avec les associations. Il ajoute que les agents réveillent les personnes qui dorment dans les préaux et que des actions communes sont en effet réalisées avec la gendarmerie. Il rappelle alors que les agents pourront intervenir dès cet automne à l'égard de la détention et de la consommation de stupéfiants. Il signale que les agents municipaux font également des patrouilles le week-end afin de dissuader les dealers de revenir. Mais il observe que les perturbateurs sont au fait des compétences des agents municipaux et sont souvent organisés.

M. Métral remarque que les préaux présentent surtout des problèmes de salubrité. Il ajoute que les agents interviennent dès qu'ils constatent un problème en appelant la gendarmerie au besoin. Il signale également que des véhicules sont parfois retirés des trottoirs.

Une commissaire (S) demande qui est compétent par rapport au parking sauvage.

M. Boldrini répond que c'est le Service de surveillance des parkings qui intervient.

Une commissaire (S) se déclare frappée de constater que les dealers sont bien habillés et ne donnent pas l'impression d'être misérables. Elle se demande où vivent ces personnes.

M. Broch répond que c'est bien le but des investigations. Il explique que ces personnes sont des NEM (Non-Entrée en Matière) proches de leur expulsion. Il ajoute qu'il y a également des personnes provenant de l'espace Schengen.

Il mentionne ensuite qu'il n'est pas possible de se baser sur l'habillement de ces personnes, puisque leurs vêtements proviennent d'une activité illégale. Il ajoute que certains d'entre eux peuvent par ailleurs faire l'objet d'une ordonnance de condamnation. Il signale encore que lorsqu'un réseau est démantelé, un second est immédiatement remis en place, ce qui ne facilite pas le travail de la police.

Un commissaire (UDC) évoque les dépanneurs et il demande quelles ont été les sanctions prises à leur encontre. Il se demande également quelles sont les nuisances qui ont entraîné ces sanctions.

M. Métral répond que ce sont principalement des infractions liées à la vente d'alcool. Et il remarque que des sanctions de fermeture, jusqu'à un mois, ont déjà été prises. Il mentionne toutefois que des dépanneurs se défendent à présent en ne donnant pas, par exemple, les tickets de caisse, ou en étant très attentifs aux mouvements de la police. Il ajoute que des exploitants ont en outre plusieurs commerces, ce qui leur permet de pondérer les peines qui leur sont infligées. Il répète que dix-sept sanctions de nature administrative ont été prises à l'encontre de ces commerces.

M. Métral remarque que les APM ont fait beaucoup de surveillance à l'égard des salissures et il mentionne qu'il n'a pas été possible d'endiguer ces problèmes, ce qui a entraîné la fermeture de ce préau. Mais il pense qu'une telle mesure pourrait choquer selon les lieux.

Un commissaire (PLR) remarque que certains ont indiqué que les interventions de la police faisaient se disperser les dealers. Il se demande si des statistiques existent à l'égard de ces opérations. Il demande encore si un dialogue est établi avec les écoles et les parents d'élèves.

M. Broch mentionne que les îlotiers participent à de nombreuses réunions avec les écoles et les parents d'élèves. Il observe toutefois que les directeurs d'école estiment qu'il n'y a pas de plus-value à ce que les îlotiers expliquent aux parents d'élèves ce qu'ils font. Mais il espère que le contrat de quartier permettra de resserrer les liens. Il signale alors que des discussions ont lieu avec les dealers au travers du milieu associatif. Il déclare ensuite que la vidéosurveillance permettra de réorganiser le travail de la police.

Il évoque alors les statistiques en déclarant que des chiffres existent. Il rappelle toutefois que l'idée est de marquer une présence visible, et il mentionne que lorsque la police est très active à la place de la Navigation, le trafic augmente à Châteaubriand, et réciproquement.

Un commissaire (PLR) signale que les directeurs d'école ont indiqué que les relations avec l'îlotier étaient excellentes.

Une commissaire (EAG) remarque, au vu des chiffres annoncés, que la moitié des dépanneurs aurait donc été touchée par ces mesures administratives. Elle se demande si le nombre d'établissements publics et de dépanneurs ne devrait pas être revu en raison de la modification de la population de ce quartier.

M. Boldrini répond que la liberté de commerce ne permet pas de diminuer le nombre de commerces de ce type. Il ajoute ne pas avoir autorité en la matière.

Une commissaire (EAG) se demande si un diagnostic n'a pas été établi à l'égard de cette problématique.

M. Boldrini répète ne pas être compétent par rapport à cette question. Il mentionne qu'il est toutefois légitime que les habitants aspirent à la tranquillité.

M. Broch déclare que c'est en fin de compte la question de la cause du besoin qu'il faut évoquer. Il observe par ailleurs que certains dépanneurs sont des récidivistes et ont été condamnés à plusieurs reprises. Il ajoute que ce n'est donc pas la moitié des dépanneurs qui a été touchée par les mesures administratives prises par le Service du commerce. Il pense que ce quartier présente une attractivité justifiant la présence de dépanneurs, et il mentionne qu'il est clair que ces derniers participent à la situation. Il mentionne encore que la police délivre des préavis au Service du commerce par rapport à l'octroi d'autorisations. Mais il remarque que des astuces juridiques permettent de contourner les préavis négatifs.

Une commissaire (S) se demande s'il ne faudrait pas se demander d'où viennent les fonds permettant d'ouvrir ces commerces. Elle remarque ainsi que c'est la même personne qui détient la plupart des établissements autour de la place de la Navigation, une personne qui ne respecte pas forcément les règles. Elle ajoute que nombre de personnes ont l'impression qu'il s'agit en fin de compte de réseaux.

M. Broch déclare que des enquêtes sont en cours sur cette problématique.

Un commissaire (UDC) demande s'il y a une géographie du commerce de la drogue. Il se demande par ailleurs si la propreté ne serait pas améliorée si les toilettes étaient gratuites.

M. Broch répond qu'il y a une différenciation géographique du marché de la drogue, un aspect bien connu. Il ajoute que les toilettes publiques sont gratuites la journée et payantes la nuit. Il observe, toutefois, que la Ville investit des fonds importants et qu'elle choisit de faire payer ces installations. Il pense que rendre gratuites les toilettes ne résoudra pas le problème des incivilités.

Un commissaire (S) déclare parvenir au constat qu'il n'est pas possible d'éradiquer le deal à Genève. Il observe par ailleurs que les dealers ne sont pas des gens agressifs.

M. Broch déclare ne pas pouvoir prendre acte de ce constat et il espère que des améliorations se feront à l'avenir. Il rappelle que des opérations sont menées, lesquelles entravent ce commerce. Mais il pense que ce marché existera tant que des consommateurs seront intéressés.

Le commissaire (S) remarque que ces dealers n'ont pas de travail et n'ont peut-être pas d'autre choix.

M. Broch répond que le trafic de stupéfiants participe à l'insécurité, mais il mentionne que ce n'est pas les dealers qui sont agressifs et qui font du brigandage.

Un commissaire (MCG) demande quel est le type de population qui entraîne le plus de nuisances aux Pâquis. Il observe que les Pâquis sont un quartier vivant et il se demande si la population n'est pas devenue moins tolérante que jadis.

M. Broch répond que ce quartier est en effet vivant. Il ajoute que la plupart des habitants sont heureux d'habiter les Pâquis, qui présentent une vie de quartier très active. Il remarque que ce quartier présente d'autres dynamiques que les dealers et la prostitution et qu'il convient de rappeler ces aspects.

M. Boldrini déclare que ce quartier a toujours été l'endroit le plus vivant de la ville. Il rappelle que des activités ont disparu avec le temps et il ne sait pas si les nouvelles nuisances sont plus bruyantes que les anciennes. Il ne sait pas non plus si les gens sont moins tolérants, mais il imagine que c'est le cas puisque la population est soumise à des stress de plus en plus importants.

### **Audition de M<sup>me</sup> Léonor Perréard, directrice de la Maison de quartier des Pâquis**

M<sup>me</sup> Perréard estime que le quartier des Pâquis présente deux ambiances, l'une diurne et l'autre nocturne.

Elle rappelle également que les passages piétons ont été supprimés il y a quelques années, ce qui a péjoré la sécurité des piétons dans les rues, puisque le 30 km/h est très peu respecté. Elle observe que la Maison de quartier organisait un Pédibus pour les enfants, ce qui n'est plus possible à présent. Elle rappelle également qu'il y a énormément de parking sauvage. Elle explique ainsi que les plots en béton sont régulièrement déplacés, ce qui permet aux voitures de se garer comme elles l'entendent, malgré le passage de la police municipale qui verbalise. Elle signale ensuite que le programme « School » fonctionne très bien et elle remarque que la collaboration avec l'îlotier s'est renforcée, notamment afin de prévoir des passages réguliers

dans les préaux pour attirer l'attention des adolescents qui fument très souvent du cannabis dans les préaux d'école. Elle mentionne encore que la rue du Môle est un lieu très sale avec les crottes de chien et l'urine, une rue que les enfants doivent emprunter tous les jours. Elle observe que les nettoyages sont faits régulièrement mais elle mentionne que la rue demeure très sale. Elle évoque ensuite les dealers et elle déclare qu'ils étaient entrés dans le préau il y a deux ans, ce qui ne s'est pas reproduit. Elle ajoute également qu'ils étaient très présents à la rue du Môle jusqu'il y a peu mais qu'à présent ils occupent les carrefours.

Elle déclare encore qu'ils ne font rien à l'égard des passants mais que leur nombre, six à huit personnes par carrefour, est impressionnant. Elle signale encore que les dépanneurs vendent de l'alcool aux jeunes et elle remarque que cela se sait au sein de la population, raison pour laquelle les fêtards restent la nuit dans le quartier pour consommer.

Un commissaire (MCG) demande si elle estime que la loi n'est pas appliquée ou si elle souhaite que les politiques interviennent.

M<sup>me</sup> Perréard pense qu'il faudrait limiter le nombre de revendeurs dans le quartier. Elle déclare en outre être étonnée de constater que rien n'est fait à l'égard de la cocaïne. Elle mentionne que les consommateurs sont des personnes qui sont bien intégrées dans la société et qui travaillent.

Un commissaire (MCG) remarque que le pétitionnaire était excédé par la présence de dealers dans le quartier et par l'anarchie des parkings. Il observe ensuite que l'Espace adolescents propose des horaires spécifiques, et il demande si cette problématique de la drogue apparaît après la fermeture de la Maison de quartier.

M<sup>me</sup> Perréard indique qu'il y a deux centres, le premier étant derrière le Palais Wilson, et elle observe qu'il n'y a pas de dealer à cet endroit. Elle mentionne que le second centre se trouve dans l'école de Pâquis-Centre, et elle mentionne que les animateurs de la Maison de quartier sortent des murs pour avoir des discussions avec les jeunes en dehors.

Un commissaire (MCG) demande si une présence plus visible de la police permettrait de faire changer la situation.

M<sup>me</sup> Perréard répond que la police ne peut rien faire d'autre que de mettre un dealer en prison pendant une nuit. Elle ajoute que les dealers le savent et ne craignent donc pas la police.

Un commissaire (S) demande si elle partage l'avis de la police qui indique qu'une amélioration s'est produite au sein du quartier des Pâquis au cours de ces derniers mois.

M<sup>me</sup> Perréard répète qu'il y a deux ambiances, celle du jour et celle de la nuit, et elle mentionne que rien n'a changé pendant la nuit. Elle imagine que le projet de M. Barazzone à l'égard des arbres pourrait améliorer la situation.

Le commissaire (S) demande depuis quand elle travaille aux Pâquis. M<sup>me</sup> Perréard mentionne qu'elle y travaille depuis cinq ans, mais qu'elle n'y habite pas. Elle évoque ensuite le groupe de travail sur les préaux d'école et elle mentionne qu'un rapport a été présenté à M<sup>me</sup> Alder le printemps dernier. Elle mentionne alors ne pas percevoir ce que les habitants vivent.

Le commissaire (S) rappelle que la Maison de quartier avait cessé ses activités il y a deux ans et il demande si cette fermeture était due à ces nuisances. M<sup>me</sup> Perréard répond que ce sont des problèmes internes avec un dépôt de plainte qui ont entraîné la fermeture de la Maison de quartier. Elle ajoute que des règles de vie, le fonctionnement de l'équipe et l'aménagement intérieur ont été revus et ont permis de poursuivre les activités avec succès.

Un commissaire (PLR) demande quels sont les éléments qui interagissent avec la Maison de quartier et qui lui posent des problèmes. M<sup>me</sup> Perréard répond que seul l'alcool pose un problème. Elle mentionne qu'il y a une grande population de jeunes qui sont en rupture scolaire aux Pâquis et elle remarque que ces jeunes passent leurs soirées et leurs nuits à fumer et à boire. Et elle déclare que cela pose des problèmes de comportements dans la vie du quartier.

Une commissaire (S) se demande ce que le canton pourrait faire. Elle mentionne qu'il est évident que la police doit intervenir auprès des vendeurs de stupéfiants mais elle mentionne que la propreté des rues et l'éclairage relèvent de la Ville de Genève. Elle observe que selon M<sup>me</sup> Perréard, il conviendrait de fermer une partie des dépanneurs ou du moins de contrôler la vente d'alcool.

M<sup>me</sup> Perréard déclare que la Maison de quartier ferme ses portes à 20h puisque seules les personnes inscrites y demeurent jusqu'à 22h. Elle ajoute que la Maison de quartier n'est donc pas influencée par la problématique de la drogue mais elle rappelle que sa mission est de nature socio-éducative et elle mentionne qu'il n'est pas possible de rester insensible.

Un commissaire (UDC) observe que la suppression des passages piétons a rendu plus dangereuses les rues, ce que la police n'a pas indiqué.

M<sup>me</sup> Perréard répond ne pas avoir dit que la situation était plus dangereuse puisqu'il faudrait des statistiques pour l'affirmer, mais elle mentionne que cette décision a entraîné un sentiment d'insécurité plus important.

Un commissaire (MCG) demande à qui les travailleurs sociaux rendent des comptes. Mme Perréard répond qu'ils travaillent pour le service de la jeunesse de la Ville de Genève.

Un commissaire (PLR) demande ce qu'elle pense du cannabis. M<sup>me</sup> Perréard répond que le cannabis représente une échappatoire pour les jeunes mais elle mentionne qu'il est mauvais de fumer du cannabis surtout à cet âge. Elle ajoute que cela n'aide pas les jeunes à faire leurs devoirs à l'école. Elle n'est pas certaine que montrer à la population que fumer ne pose pas de problème soit un bon signe. Elle signale en outre que le cannabis peut être la porte pour la consommation de drogues plus dures. Elle rappelle qu'un jeune en rupture cumule les problèmes avec une estime de soi désastreuse.

Une commissaire (EAG) demande quelles sont les interventions pour agir sur les causes des problèmes que rencontrent les jeunes. M<sup>me</sup> Perréard répond que les jeunes trouvent de l'estime d'eux-mêmes au sein des groupes de copains, et elle mentionne qu'il est très commun de nos jours de consommer du cannabis et de l'alcool. Elle mentionne qu'il faut les amener à s'investir dans d'autres choses comme un spectacle par exemple. Elle remarque qu'il s'agit de remplacer une ivresse par un autre plaisir. Elle pense en fin de compte qu'il y a un gros problème au niveau du cycle. Elle rappelle que les normes de passage ont été réduites il y a quelques années pour entrer au collège. Et elle remarque que de nombreux échecs interviennent en première année du collège qui s'est transformée en dixième année de cycle. Elle signale par ailleurs que chaque cycle rencontre de grosses difficultés, chaque année, avec des jeunes qui posent des problèmes et qui sont renvoyés. Elle signale qu'il n'y a aucune mesure d'accompagnement en parallèle à ces renvois et elle remarque que cette mesure ne fonctionne pas sur tous les adolescents qui entrent progressivement en rupture. Elle pense que des programmes d'accompagnement devraient être envisagés dans les cycles à l'égard de ces jeunes.

La commissaire (EAG) demande comment les différents lieux qui travaillent avec les jeunes interagissent ensemble. M<sup>me</sup> Perréard répond que les différentes institutions travaillent ensemble et se connaissent bien mais elle mentionne qu'il est difficile de renvoyer un jeune à une autre institution car le jeune en question investit sa confiance en l'une ou l'autre.

## Débat et vote

Les députés de la commission débattent sur la pétition « Pour améliorer la vie aux Pâquis ».

Un commissaire (PLR) estime qu'il faudrait renvoyer cette pétition au Conseil administratif de la Ville de Genève puisque les problématiques sont de nature communale. Il ajoute, cas échéant, qu'il proposerait le dépôt sur le bureau du Grand Conseil. Il pense qu'il conviendra d'écrire à la Ville de Genève afin de lui conseiller de traiter cette pétition avec tout le soin qu'elle mérite.

Un commissaire (UDC) déclare que son groupe n'est pas opposé au renvoi de cette pétition à la Ville de Genève mais il rappelle qu'il est question de sécurité, de trafic de drogue et de voitures. Et il remarque que c'est à l'Etat de régler ce genre de problèmes. Il préfère donc renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat, ce d'autant plus qu'il y a visiblement une certaine confusion et un manque d'informations.

Un commissaire (MCG) déclare qu'il s'agit d'une problématique importante même si la pétition est succincte. Elle concerne le canton et la Ville ne peut à elle seule régler ces questions, c'est pourquoi son groupe propose le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (PLR) observe que plus de 80% des éléments de cette pétition concernent directement la Ville de Genève, y compris dans le domaine de la sécurité. Il rappelle en outre que des discussions ont été entamées au niveau du quartier avec la Ville de Genève. Il pense qu'il serait regrettable de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat qui ne pourrait qu'indiquer que c'est à la Ville de Genève de faire le nécessaire. Il propose donc le dépôt de cette pétition puisque la Ville de Genève est au courant de ce problème.

Un commissaire (S) propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat au vu du nombre d'aspects qui concernent le canton, comme la drogue et les dépanneurs.

Une commissaire (Ve) pense que la commission municipale, qui a également été saisie de cette pétition, renverra cette pétition au Conseil administratif. Elle remarque alors que de nombreux aspects de la pétition concernent le canton. Cela étant, elle a l'impression que cette pétition est une expression de colère et elle regrette que tous les efforts qui ont été réalisés dans ce quartier ne soient pas plus respectés. Elle observe ensuite que le trafic de drogue semble être pris en main, selon les personnes auditionnées. Elle ajoute qu'il est rassurant également que les dealers ne rentrent pas dans le

périmètre des écoles et elle mentionne qu'il est important que le travail de proximité puisse se poursuivre.

Elle en vient alors au parking sauvage et déclare que cette question est clairement cantonale. Elle rappelle qu'il a été demandé à de nombreuses reprises que des agents de police soient présents sur le terrain à pied pour régler ce problème. Elle pense donc qu'il serait préférable que la police opère des patrouilles à pied dans ce quartier plutôt que des caméras de surveillance soient installées.

Elle rappelle par ailleurs que les dépanneurs relèvent du canton, au travers du Service du commerce et de la police. Elle signale alors habiter les Pâquis et mentionne que les dépanneurs sont souvent fermés pour des raisons administratives. Elle en ignore les raisons. Elle pense en outre que le problème d'alcool auprès des jeunes est généralisé et ne concerne pas uniquement ce quartier. Elle demande alors le dépôt de cette pétition puisque la situation est prise en main de manière satisfaisante.

Une commissaire (EAG) se déclare en faveur du renvoi au Conseil d'Etat. Elle rappelle que de nouvelles problématiques sont apparues. Elle ajoute avoir l'impression que les dépanneurs sont des dealers d'alcool. Elle observe par ailleurs que des actions sont menées sur le terrain mais elle mentionne qu'une partie du problème demeure.

Un commissaire (MCG) pense qu'il ne faut pas que le canton et la Ville de Genève se renvoient le dossier. Il pense qu'il convient de soutenir cette pétition.

Un commissaire (UDC) déclare que 99% de cette pétition concerne le canton puisque c'est ce dernier, in fine, qui délivre les autorisations.

Un commissaire (PLR) déclare que c'est le texte de la pétition qui est déterminant. Il rappelle que c'est ce texte qui a été signé par les pétitionnaires et il pense que la question des dépanneurs est hors sujet. Il mentionne par ailleurs que la proposition de l'association « Bien vivre aux Pâquis » est intéressante et il rappelle que rien n'empêcherait le Conseil administratif de saisir le Conseil d'Etat.

*Les commissaires acceptent le renvoi de la pétition P 1901 au Conseil d'Etat.*

**Oui** : 8 (3 MCG ; 2 UDC ; 2 S ; 1 EAG)

**Non** : 3 (1 PDC ; 2 PLR)

**Abst** : 3 (1 Ve ; 2 PLR)

La majorité de la commission vous demande donc, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

*Catégorie (III)*

*En annexe : rapport de propositions de l'association « Bien vivre aux Pâquis »*

## **Pétition (1901)**

### **pour améliorer la vie du quartier des Pâquis**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les trottoirs sont devenus le territoire des dealers et des voitures.

Cela suffit, nos politiques doivent sévir.

Signez pour améliorer la vie du quartier des Pâquis.

N.B. 241 signatures  
*p.a. Monsieur Alain Rouge*  
*30, rue des Pâquis*  
*1201 Genève*

Annexe

Collectif d'habitants et associations

**Bien Vivre Aux Pâquis**

Rue de Berne 49, 1201 Genève

<http://bienvivreauxpaquis.parfab.ch/bvp/>**Cahier de propositions  
pour le quartier des Pâquis**

Les Pâquis, 5 mars 2012

Mis à jour 13 juin 2014

**Présenté par les associations du quartier**

Espace solidaire Pâquis - ESPâquis  
 Fondation de l'Entre-connaissance - FEC  
 Association des habitants du quartier - SURVAP  
 Association pour la défense économique des Pâquis - ADEP  
 Association des parents d'élèves de Pâquis-Centre, Zurich et de Chateaubriand - APEPâquis  
 Maison de quartier des Pâquis - MQP  
 CréAteliers  
 Association de solidarité pour les personnes prostituées et leurs alliés – ASPASIE  
 Fenêtres sur Cour  
 Association des usagers des Bains des Pâquis

# 1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Demandes	Propositions	Remarques
1.1 Accorder la priorité aux piétons sur les trottoirs et les placés	1.1.1 Assurer aux abords des terrasses le passage des piétons qui doivent s'écarter entre les tables, les panneaux de menus et les terrasses situées sur la chaussée  1.1.2 Veiller à trop d'empiètement des terrasses sur les places publiques	
1.2 Arboriser et fleurir les places et les rues	1.2.1 Autoriser la mise en place de bacs à arbustes et à fleurs en bordure de trottoirs  1.2.2 Replanter la haie dans le terre-plein du préau de l'école de la rue de Zurich en bordure de la barrière côté rue de Berne et remplacer les arbres coupés  1.2.3 Planter des arbres sur les trottoirs rue des Pâquis devant la Migros et devant la Poste  1.2.4 Arboriser la rue de Fribourg et les carrefours avec la rue des Alpes et la rue de Monthoux  1.2.5 Répondre sur la demande de végétalisation du quartier  1.2.6 Végétaliser les toits des Bains des Pâquis	Lettre et listage envoyé le 17 octobre 2013 à M. Barrazzone
1.3 Créer des places et zones piétonnes	1.3.1 Création de zones piétonnes à la rue du Môle (entre les rues de Bâle et de Berne) et à la rue de la Navigation (entre les rues du Levant et de Berne)  1.3.2 Création d'une zone piétonne à la rue de Berne, entre la rue du Môle et la rue de la Navigation, et dans la rue du Môle, de la rue de Berne à la hauteur de la bibliothèque  1.3.3 Aménager une zone piétonne à la hauteur de la place Chateaubriand au bas de la rue Butini, et maintenir la clôture du préau de la Maison des enfants	Projets en force suite autorisation DGT (FAO du 26.11.13)  Projet en discussion depuis 2008 avec BVP et la Ville dans le cadre du projet du « Cœur piétonnier »  Projet en discussion depuis 2008 entre BVP et la Ville dans le cadre du projet du « Cœur piétonnier ». Suite refus des hôtels, étude suspendue au profit de la mise en sens unique de la rue des Pâquis entre Gautier et Rothschild.
1.4 Rajouter et entretenir le mobilier urbain	1.4.1 Mettre des bancs dans le périmètre Chateaubriand (bancs à dossier) ainsi que sur la place de la Navigation et la rue du Léman  1.4.2 Remplacer les bancs enlevés, détériorés ou non, dans la rue du Môle (3 bancs) et la rue des Buis (1 banc) et entretenir régulièrement les bancs abîmés car dangereux (place Chateaubriand)	

1.5	Remettre les sculptures des préaux des écoles	1.5.1	Réinstaller les 9 œuvres de Daniel Poliand et Remy Buhler enlevées dans les préaux ou dans les espaces publics à proximité des écoles	Ces œuvres sont répertoriées dans le Fond d'art contemporain de la Ville de Genève (Fmac)
1.6	Revoir et améliorer l'éclairage	1.6.1	Améliorer l'éclairage à la rue de Fribourg	
		1.6.2	Améliorer l'éclairage du bas de la rue Butini à la hauteur du passage piéton et du WC	
		1.6.3	Revoir l'éclairage (trop haut) de la Place de la Navigation qui est resté le même que celui de la rue Gevray avant aménagement de la place, ainsi que celui devant le Café de la Navigation	
1.7	Elaborer un plan d'aménagement de l'espace public	1.7.1	Etablir un plan intentionnel et prospectif de l'aménagement des espaces publics et des équipements prévus à moyen terme pour le quartier	
1.8	Améliorer le stationnement	1.8.1	Compenser les places occupées par les terrasses en zone bleue sur des zones blanches ou dans des parkings publics (en particulier rue des Pâquis entre les rues du Môle et Gautier)	
		1.8.2	Offrir aux habitants du quartier la possibilité de louer des places en sous-sol à des conditions favorables (max 150.- /mois)	
		1.8.3	Réaménager les places de stationnement vélos/scooters sur la rotonde des Bains des Pâquis ainsi que prévoir des places motos sur la rotonde des Bains côté chaussée	

## 2. IMMOBILIER

Demandes		Propositions		Remarques
2.1	Lutter contre les changements d'affectation	2.1.1	Contrôler le statut des logements localisés pour empêcher que des logements soient enlevés du parc localif (meublés, appart'hôtels et PPE par exemple)	SURVAP : Intervention auprès du service du commerce et de la Ville de Genève ; actions et interventions en cours au 40 rue de Lausanne, 5 et 6 rue de Zurich et 3 rue Bultrni
		2.1.2	Enquêter sur les changements d'affectation d'arcades et de logements	
2.2	Maîtriser le foncier pour garantir la mixité sociale	2.2.1	Mener une politique active d'acquisition foncière par les collectivités publiques	SURVAP : Constitution d'un collectif d'associations d'habitants, organisation d'Assises du logement les 13-14 avril 2013, organisation d'une manifestation pour le logement le 28 septembre, distribution d'une résolution, interventions par rapport aux surélévations
2.3	Respecter le droit au logement	2.3.1	Accorder une priorité absolue au logement en cas de transformations, conformément à la LDTR et au PUS	
2.4	Assurer la conduite éthique des gérances publiques	2.4.1	Intervenir auprès de la Gérance Immobilière Municipale pour insituer des pratiques acceptables dans l'application du nouveau règlement	
2.5	Lutter contre la sur-densification du quartier	2.5.1	Refuser les dérogations de gabarit de construction et de surélévation et faire respecter les loyers selon la LDTR	Le quartier des Pâquis est déjà l'un des plus denses de Suisse

### 3. LIEN SOCIAL ET LIEUX DE RENCONTRE

Demandes		Propositions		Remarques
3.1	Développer des lieux de rencontre intergénérationnels, cela dans tous les secteurs du quartier	3.1.1	Favoriser l'utilisation des cours et des terrasses d'immeubles	
		3.1.2	Mettre à disposition des locaux dans les écoles de Pâquis-Centre et de Chateaubriand pour les fêtes de famille et anniversaires	
		3.1.3	Utiliser les arcades d'immeubles propriété de la Ville de Genève (par exemple : immeuble Ville rue de Berne 20 et rue de la Navigation 7	
		3.1.4	Mettre à disposition des habitants l'arcade de l'immeuble 7 rue Rossi propriété de la Fondation pour le logement social et coopératif	Demande de SURVAP par courrier du 11.2.2014 à R. Pagani
3.2	Favoriser le lien social, la convivialité, la solidarité	3.2.1	A la rue des Buis : - créer une ouverture pour l'accès à l'espace de jeux de la Pirouette - rajouter des bancs	Voir lettre BVP du 6.10.2009 au SAM et réponse SAM du 4.11.2009
		3.2.2	Multiplier les espaces publics de rencontre en aménageant des bancs et des jeux	
3.3	Repenser et rajouter des jeux pour enfants	3.2.3	Continuer à soutenir des fêtes de quartier et des opportunités d'échanges (Fête des Voisins, boîtes d'échanges entre voisins)	
		3.3.1	Rajouter des jeux sur les places publiques et dans les préaux à l'intérieur du quartier favorisant l'activité physique et d'équipe : balançoires à pneus, ping-pong, mini-foot et basket clôturés, etc, mais avec maintien du bol du préau de l'école de la rue de Zurich	Voir rapport Commission de travail « Préau de Pâquis-centre » (juin 2013) + PV du 14.1.2014
3.4	Développer des lieux de rencontre pour les adolescents	3.3.2	Installer une patinoire éphémère l'hiver sur la ronde du Mt. Blanc ou à la place Chateaubriand	
		3.4.1	Créer des lieux susceptibles de permettre des activités de rencontre et de loisirs, en concertation avec toutes les institutions concernées (exemple Arcade la Source aux Eaux-Vives)	Efforts des assistants sociaux hors-murs pour récupérer des salles de gym. Mais suppression de l'arcade ados à la rue de Berne.
3.5	Attribuer des espaces aux jeunes adultes	3.5.1	Ecouter les jeunes et les associer à la recherche de solutions, afin d'améliorer le « vivre ensemble »	Voir propositions dans le rapport de la commission de travail « Préau école de Pâquis-centre » initié par le service des écoles en concertation avec toutes les institutions concernées
		3.5.2	Soutenir des projets élaborés par des jeunes proposant rencontres ou activités gratuites ou à bas prix	
		3.5.3	Instaurer des médiateurs et correspondants de nuit (à l'exemple des Avanchets) et augmenter la présence des travailleurs sociaux hors murs	
		3.5.4	Mettre en place un dialogue entre les jeunes, les restaurateurs/hôteliers et les habitants pour encourager le respect mutuel et réfléchir à des solutions	

3.6	Aménager des cours d'immeubles	3.6.1	Aménager la cour intérieure des immeubles rue des Pâquis/rue ancien-Port/rue J. Jaquet en espace de jeux et de rencontre	Actuellement, d'avril à septembre ouverture et animation les lundis, jeudis et samedis.
		3.6.2	Pérenniser et ouvrir tous les jours la place de jeux de la rue de Monthoux (accès 32, rue de Monthoux)	
3.7	Informers les habitants des activités des différentes associations du quartier	3.7.1	Mettre à disposition des associations du quartier des panneaux d'affichage	

## 4. PROPRETE DES RUES ET DES ESPACES PUBLICS

Demandes		Propositions		Remarques
4.1	Améliorer la propreté des rues et des espaces publics	4.1.1	Mettre à disposition des WC publics et gratuits en suffisance aux abords des espaces publics en particulier rue de Monthoux, Pâquis-Centre et sur les quais (café de la Terrasse), etc, toute l'année	Urgent !  Autorisation de rénover obtenue par la Ville (FAO 28.2.2014)
		4.1.2	Réhabiliter et entretenir le WC de l'Ecole de Chateaubriand qui n'est plus utilisable par femmes et enfants.	
		4.1.3	Rendre gratuit le WC de la place de la Navigation	
		4.1.4	Lutter contre les crottes de chiens par un affichage, des sachets poubelles, des poubelles et des verbalisations	
		4.1.5	Mener une campagne d'information auprès des propriétaires, gérants, tenanciers, concierges et habitants (propreté, poubelles, etc.)	
4.2	Eviter l'amoncellement des sacs d'ordures ménagères	4.2.1	Obliger les régies à mettre à disposition de chaque immeuble des conteneurs à déchets et à compost	Directives données par Barazzone aux tenanciers par rapport au bruit
4.3	Eviter les débarras sauvages	4.3.1	Afficher en plusieurs langues dans les immeubles les informations contenues dans le calendrier distribué par la Ville	La boîte d'échanges entre voisins est une initiative à saluer
		4.3.2	Créer un lieu d'échanges d'objets encombrants ou non	
		4.3.3	Poser des bennes fixes ou périodiques pour matériels encombrants à la sortie de la cour immeubles Ville sur la rue Jean-Jaquet, et carrefour rue Rothschild/rue des Buis.	
4.4	Améliorer le débarras des bouteilles	4.4.1	Rajouter des conteneurs PET + verre à la rue J. Jaquet/sortie cour immeubles Ville	
		4.4.2	Informers les établissements publics de l'interdiction de jeter les bouteilles dans les conteneurs de 20h à 8h et le dimanche toute la journée, et cadenasser les conteneurs à bouteilles à ces moments.	
		4.4.3	Obliger les cafés et dépanneurs à nettoyer les trottoirs des déchets qu'ils génèrent (trottoirs crasseux, mégots, bouteilles)	

4.4.4	Etudier la possibilité, notamment en termes d'impact environnemental, de vendre des bouteilles en PET plutôt qu'en verre pour éviter les débris de verre	Etudier la possibilité, notamment en termes d'impact environnemental, de vendre des bouteilles en PET plutôt qu'en verre pour éviter les débris de verre
4.5.1	Renforcer la surveillance nocturne des préaux par les APM	Voir propositions dans le rapport de la commission de travail « Préau école de Pâquis-centre » initié par le service des écoles
4.5.2	Assurer le nettoyage des places de jeux et des préaux le week-end et les jours fériés	Le remplacement des engins bruyants est en cours
4.6.1	Diminuer les nuisances dues aux engins de la voirie	

## 5. MOBILITE

Demandes		Propositions	Remarques	
5.1	Sécuriser le déplacement des piétons	5.1.1	Concrétiser les avancées de trottoirs avec des potelets aux carrefours Richemont/Amal, Richemont/Prieuré, Gautier/Pâquis, Ancien-Port/J.Jaquet, Ancien-Port/Plantamour	Selon plan SAM du 17.10 2011 en attente de réalisation !
		5.1.2	Créer des cheminements sécurisés et végétalisés avec places, tronçons de rues piétonnes, rues de rencontre avec trafic limité à 20 km/h, reliant la gare au périmètre Chateaubriand d'une part et la rue du Môle aux quais d'autre part, et desservant les écoles.	Voir plan BVP janvier 2011 annexé et transmis au SAM
		5.1.3	Lutter contre le parking sauvage sur les zones de rencontre, les places et les trottoirs de jour comme de nuit, et verbaliser	La loi interdit le stationnement de véhicule sur les trottoirs, sauf pour charger et décharger
		5.1.4	Réduire la vitesse du trafic dans la rue des Pâquis et les zones de rencontre (mise en place de gendarmes couchés et radars à affichage préventifs)	
		5.1.5	Prolonger les ralentisseurs (gendarmes couchés) sur toute la largeur des rues. Les cousins berlinois sont contournés par les motos et présentent un danger pour les cyclistes circulant à contre-sens dans les voies à sens unique (ex. rue Plantamour).	
		5.1.6	Sécuriser le haut de la rue du Môle, vitesse trop rapide, et équiper d'un « Stop » le débouché de la rue Royaume sur la rue du Môle	Lettre de l'APEP du 5.6.2012 au SAM
5.2	Rajouter des passages piétons sur les chemins des écoles	Mettre des passages à piétons ou des trottoirs traversants sur les chemins des écoles dans les carrefours suivants : rue Plantamour/rue Gevray, rue J.Jaquet/rue Ancien-Port, rue J.Jaquet/rue Gautier, rue des Pâquis/rue Gautier et rue des Pâquis/rue Rothschild trottoir côté Jura		
5.3	Limitier la pollution de l'air	Mesurer régulièrement la qualité de l'air, et si possible déplacer la station de mesure de la place Chateaubriand à la place de la Navigation où la circulation est plus dense	La station de mesure de Chateaubriand n'est même plus en activité !	

	5.3.2	Encourager l'usage de triporteurs pour les livraisons privées et celles de la Voirie-Ville	La mesure est déjà mise en œuvre au niveau de la voirie mais pourrait être généralisée aux privés (mesures incitatives ?)
	5.3.3	Réduire le trafic de transit et pendulaire, en particulier dans la rue des Pâquis	
	5.4.1	Mettre les bus 1 et 25 en site propre sur tout le tronçon de l'avenue de France entre la rue de Lausanne et la rue Gautier direction Ville	En discussion avec les TPG depuis 2010
	5.4.2	Réintroduire la ligne du tram 13	Pétition largement soutenue
	5.4.3	Rejoindre un arrêt à la rue de Monthoux à proximité du centre commercial des Cygnes	Demande des associations auprès des TPG
	5.4.4	Utiliser les véhicules les moins bruyants et les moins polluants : trolleybus	Projet de bus à batteries rechargeables, qui serait idéal pour la ligne 1
	5.4.5	Aménager des abris et des bancs à tous les arrêts des transports publics	Demande des associations auprès des TPG
5.4	5.4.6	Pérenniser les mesures prises en 2011 pour le maintien des lignes 1 et 25 dans le centre du quartier pendant les fêtes de Genève et les manifestations sur les quais, et donner une meilleure information des changements d'itinéraires	Amélioration constatée, mais parfois dans un seul sens
	5.4.7	Interdire le trafic voitures direction Ville à la rue des Pâquis à la hauteur de la place de la Navigation aux heures de pointe par des bornes rétractables pour améliorer la circulation des bus 1 et 25	
	5.4.8	Desservir les Bains des Pâquis avec un bus ou navette avec un arrêt de bus sur le quai à la hauteur des bains.	Demande AUPB

## 6. INCIVILITES, SECURITE ET NUISANCES NOCTURNES

Demandes	Propositions	Remarques
6.1	Prévenir les incivilités	Promouvoir une culture du respect et prévenir les incivilités par des actions concrètes de sensibilisation (événements, objets avec message)
6.2	Développer d'autres manières de répondre aux incivilités, à l'insécurité et aux nuisances nocturnes	Engager ou pouvoir faire appel à des médiateurs qualifiés pour répondre à ces demandes
		Proposer des formations spécialisées aux intervenants
		Lancer un projet artistique (témoinages, photos) afin de contrecarrer la stigmatisation et l'amalgame entre Africains et dealers (expo aux Bains, à la placette de Zurich ?)
		Créer des espaces de discussions ou d'ateliers pour aider les habitants à faire face au sentiment d'insécurité
		Ateliers GE-Veille de la police, UAC, Club des Anrés ?...

6.3	Favoriser la fonction d'itilage de la police municipale ou d'autres services	Renforcer la présence de la police municipale et cantonale (du secteur Pâquis) dans la rue, en élargissant les horaires des APM notamment les jeudi et samedi jusqu'à 6h, et assurer le lien avec la police cantonale du secteur Pâquis	Projet de vidéosurveillance du département de sécurité ; réserves des habitants exprimées dans une lettre ouverte (juin 2013)
6.4	Améliorer l'accueil des plaintes des habitants	Centraliser la base de données des plaintes pour identifier les problèmes principaux	Voir propositions de Barazzone
6.4.1		Evaluer l'utilité d'une permanence d'accueil (p.ex. avantages spécifiques des professionnels et des habitants)	Expériences réalisées suite aux Assises de 2010
6.4.2		Encourager les habitants à venir exprimer leurs préoccupations dans les groupes de travail mis en place dans le cadre du Contrat de quartier	
6.4.3		Déplacer ce commerce de la proximité des écoles de la rue de Zurich et de Pâquis-centre (évaluer l'utilité d'un périmètre de sécurité ?)	Rapport de la Commission de travail « préaux école Pâquis-centre » rendu en juin 2013 ; « Opération school
6.5.1	Déplacer et diminuer la présence des dealers dans la rue	Développer une collaboration avec les groupes et institutions qui rencontrent les dealers	Aspasie : Mobilisation de travailleurs sociaux pour dialoguer avec les dealers
6.5.2		Dialoguer avec les habitants des quartiers, les travailleuses du sexe et les gens de passage.	Espace Solidarité Pâquis : contacts informels quotidiens
6.5.3		Soutenir la dépenalisation du cannabis	
6.5.4		Améliorer l'éclairage public (voir recommandations sous 1.6)	Voir aussi recommandations dans rapport des préaux
6.6.1	Prévenir l'insécurité en développant des actions au niveau de l'aménagement	Tenir compte de la sécurité lors de l'attribution des arcades à des commerçants/ artisans, également en veillant à la diversité des commerces (commerces générant des nuisances)	
6.6.2		Inviter le SCOM à s'expliquer sur les licences accordées aux dépanneurs	
6.7.1	Limiter le nombre de dépanneurs	Contrôler activement le respect de l'interdiction de vente des boissons alcoolisées par les dépanneurs dès 21 heures (frigos cadenassés ?)	Les contrôles sont toujours largement insuffisants. APEP : intervention du 31.1.2012 ADEP : Intervention en (date ?) 2013
6.7.2		Réaliser un diagnostic des problèmes rue par rue	
6.8.1	Diminuer les nuisances nocturnes par les établissements publics (fêtards, trafic)	Donner des directives fermes aux établissements publics sur le respect de la tranquillité du voisinage à toute heure du jour et de la nuit, et limiter l'emprise et le bruit des terrasses	Directives données par Barazzone en octobre 2013 (dispositif Sonitus)
6.8.2		Faire respecter la réglementation concernant le tapage nocturne en rétablissant la brigade du bruit	Adaptation des horaires des APM
6.8.3		Mettre en place un moratoire sur l'ouverture de nouveaux établissements et rétablir la clause du besoin	Pétition envoyée le 14.01.2011,
6.8.4		Envisager des mesures incitatives à l'aménagement de fumeurs intérieurs	
6.8.5			

## Liste des abréviations

APM	Agent de la police municipale
DGT	Direction générale des transports (Etat de Genève)
LDTR	Loi cantonale sur les démolitions, transformations et rénovation de maisons d'habitation
PPE	Propriété (d'appartements) par étage
PUS	Plan d'utilisation des sols (Ville de Genève)
SAM	Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (Ville de Genève)
TPG	Transports publics genevois
UAC	Unité d'action communautaire (Ville de Genève)